

Faut-te veri, faut-te pas veri mon blya ? : [suite]

Autor(en): **Chambaz, Octave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 36

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



† Samuel Cuénoud.

Par la mort de M. Samuel Cuénoud, ancien syndic de Lausanne, le *Conteur* est brusquement privé d'un de ses amis les plus anciens et les plus fidèles. Cette perte nous affecte profondément.

Au moment où pour lui va sonner la cinquante, notre petit journal était très heureux de sentir qu'il avait encore là, à ses côtés, toujours aussi sincère, aussi dévoué, un de ces amis, si précieux, de la première heure, presque le seul survivant de ceux dont le sourire bienveillant l'avaient salué à sa naissance et qui, de leur chaude affection, de leurs conseils, avaient guidé ses premiers pas. Et déjà le *Conteur* se réjouissait à l'idée de voir M. Samuel Cuénoud, président, comme de juste, doyen aimé et au cœur toujours jeune, son modeste jubilé. Le destin, inexorable, nous refuse cette douce satisfaction, cette grande joie. C'est une nouvelle place vide autour de la table où le *Conteur* s'efforce, non sans peine, de grouper tous les vrais amis de nos traditions nationales et d'une franche et saine gaieté.

Pendant dix ans, de novembre 1863 à fin décembre 1873, succédant à M. Henri Renou, qui, en novembre 1862, fonda le *Conteur* avec Louis Monnet, M. Samuel Cuénoud partagea, avec ce dernier, les soucis de la rédaction. Les numéros de cette période contiennent nombre d'articles fort goûtés, signés S. C., et dont quelques-uns témoignent de plus, éloquentement, qu'à côté des qualités éminentes du mathématicien, du professeur, de l'administrateur et du magistrat, auxquelles nos confrères ont rendu ces jours un juste hommage, le défunt possédait aussi celles qui caractérisent nos meilleurs humoristes vaudois.

Bien qu'il ait quitté la rédaction du *Conteur*, M. Cuénoud en resta, durant de longues années encore, le collaborateur assidu. Puis, peu à peu, à mesure que les diverses fonctions auxquelles il fut appelé et qu'il remplit avec la conscience et la distinction que l'on sait, absorbèrent davantage son activité, sa collaboration devint plus rare. Mais le *Conteur* savait bien que M. Cuénoud lui conservait intacte sa bonne amitié et qu'il pouvait toujours compter sur elle. Vailleurs, de temps en temps, un précieux témoignage lui en était donné, sous forme d'un article sur quelque fait, encore ignoré ou peu connu, de notre histoire lausannoise ou vaudoise, que M. Cuénoud avait découvert en fouillant nos archives et dont il était heureux de nous donner la primeur.

Tous nos journaux ont dit la place très grande que M. Samuel Cuénoud a occupée dans la vie publique de notre ville et du canton, les services nombreux qu'il a rendus au pays; ils ont dit sa courtoisie, sa bonté, le plaisir qu'il avait à être agréable à chacun, le respect et la sympathie qu'il inspirait à tous, même à ceux qui

ne partageaient pas ses opinions. Nous nous associons de tout cœur à ces justes éloges. Mais, au bord de la tombe de M. Samuel Cuénoud, nous éprouvons, de plus, le besoin de rendre particulièrement un sincère hommage à ses qualités de bon Vaudois, de vieille souche, profondément attaché à son pays, qu'il aimait d'autant plus qu'il le connaissait mieux que personne; et, en lui adressant un suprême adieu, à dire le souvenir fidèle et très reconnaissant que nous garderons à sa mémoire.

A sa famille, si cruellement éprouvée par la perte d'un chef adoré, nous exprimons la part bien vive que nous prenons à son grand deuil.

TRENTE ANS AUX ARRETS

La maison n° 11 de la rue de la Madelaine, à Lausanne, propriété de M. Th. Henny-Chauvy, est actuellement en transformation. C'est peut-être occasion de rappeler un fait historique qui a trait à cet immeuble.

En 1850, à l'occasion de l'arrivée au Musée Arlaud, du tableau de Gleyre représentant le major Davel sur l'échafaud, un correspondant du *Nouveliste Vaudois* lui adressait, sous le titre: «Souvenirs d'enfance», les lignes que voici. Nous abrégeons un peu.

Dans le registre du Conseil des Deux-Cents, commençant en l'année 1721 et finissant en l'année 1723 (folios 247 et suivants), se trouvent, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise de Davel.

On lit ces mots en marge du folio 250: «Les trois feuillets suivants ont été coupés par ordre et en présence de tout le corps du Conseil, le 9 avril 1723.

L'absence de ces feuillets laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits. La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune. Voici, sur ce qui s'est passé au Comité, quelques détails transmis verbalement par les descendants de quelques acteurs de ce drame.

Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le Conseil fut divisé d'opinions. Une grande majorité accusa de haute trahison la démarche de Davel et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg, ainsi que cela a été fait. Une autre partie, considérant Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fit évader du pays et que l'affaire fût ainsi étouffée. Une autre fraction encore du Conseil, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers Davel et proposa plutôt d'entrer dans ses vues.

Un des membres du Conseil, appartenant à une famille alors puissante et nombreuse, prit délibérément le parti du Major Davel et accusa le Conseil de trahison, de lâcheté.

Une action criminelle fut intentée contre ce conseiller. Il fut condamné à un emprisonnement à vie dans une des cellules de l'Evêché. Mais LL. EE. commuèrent la sentence en un

arrêt forcé, sa vie durant, dans sa maison de la Madelaine. Il y termina ses jours après trente années de réclusion.

Chaque jour, il recevait de nombreuses visites. En hiver, auprès d'un bon feu; en été, dans son jardin, où il avait arrangé un cabinet de verdure, meublé de bancs et d'une table quelquefois couverte de bouteilles apportées par des amis.

La tradition rapporte que quelques années après la fin tragique de Davel on avait insinué au courageux reclus que sa sentence n'étant plus de rigueur, en raison du crédit de sa famille et des circonstances éloignées de l'événement auquel il devait sa punition, il était autorisé à sortir de sa maison et à se promener librement en ville. Il refusa cette faveur, déclarant formellement qu'ayant donné sa parole, il ne reprendrait sa liberté que par un jugement nouveau. Il mourut ainsi fidèle à son honneur.

Or, il paraît maintenant bien prouvé que le membre en question du Conseil des Deux-Cents se nommait Vulliamoz et que sa maison était celle qui porte aujourd'hui le n° 11 de la rue Madelaine et dont on modifie de nouveau la façade.

Faux bruit. — Un brave homme venait de payer une lourde dette; il ne lui restait pas un sou en poche. Il rencontre un ami à qui il fait part de sa déche.

— Mais, réplique ce dernier, qui paie ses dettes s'enrichit.

— Bah! bah! c'est encore un bruit que les créanciers font courir.

FAUT-TE VERI, FAUT-TE

PAS VERI MON BLYA ?

II

A RREVA aô Pontet, traôvo aô bet daô tsamp Justin aô Sapeu, que vegnâi dè trafrè dai truffès, et qu'ètaï ellinnâ in tegnin onna pougna dè fromeint.

— Quemîn lo trovâ-vo? que laï dio.

— Quemîn lo trovâ-vo? Quemîn lo trovâ-vo? (L'est tiurieux quand dèvezè, rêdit sovint lo mîm'affère.) Vouaique, l'est dinse, dinse....? Fudrai daô tsaud...

— In-no lo bî?

— Tiet vaô-tou que t'è diesso? On ne paô rin mè dere daô teimps... Dai carrès dè sèlaô, dai carrès dè pliodze...? Quand t'è dio que l'est à peîdrè la tita, on ne laï vaï plie gottâ... Po daô bî, daô bin bî, ne sè pas...? Laï avai traô dè tsanpagnou su la courtena sti matin et la foumaire daô for trinnâvè et chintâvè traô mau; et, quand mè su lèva, laï avai onco la niola su lè marè dè Molondin...?

— Vo craîdè à la pliodze, dan, Justin?

— A la pliodze, à la pliodze... Ne dio pas que crayo à la pliodze, mâ t'è dio que lo teimps l'est que... intrè dou, quemîn on deraï... su lo balan, qu'on ne paô rin frèma.

— Vegné po veri ci fromeint...?
 — Po lo veri?
 — Oï. Qu'in ditè-vo?
 — Ma fai, ma fai, à ta pliace ne saré pas traô tiet fère...? Ste lo viré, que lo selâo ne cillairai pas, ne balhiè rin por voue. Ora, se pliaô, t'i din lo casse dè falhaf onco lo rêverî, et adan sè trovèret tot inbouèlâ... Lo laissi dinsi l'est quazu mau fè, s'incrottè adi mè...? Ma fai, fâ quemin te vudri. Mè, mè faut allâ portâ clliaô truffès à la fenna qu'a fan d'in couafè po lo goûtâ.

On iadzo que Justin l'est zu via mè su met à guegnî mon blyâ tot in sondzin à cein que vegnâ dè mè dere. Ruminâvo adi, quand la Francoletta, que lyenâvè perque, s'est trovâye derâi mè sin que m'in apêchaivo.

— Vo m'ai fè pouaivè, Francoletta.
 — Estiuzâdè! Passâvo on bet su vo po allâ pllie lhein.

— Vo v'itès bin incoradja! Vaf onna pucheinta bracha dè lyenès!

— Mè dèpatso dèvant que pliaôvè.
 — Ne vaô pas pliovaï, lo teimps sè rêfâ tot bî.

— Volhaf praô vaire...?!

— Quin signo af-vo?

— Oh! laï ia ti lè signo dè pou teimps. Lè dzenelyès sè piaôlyan, l'allâye vint mouva, iè trovâ mè malyès roulyès su lo laviaô, la lena l'avèi on cerno hiaïr'à nè quand iallâvo aô lhi; et la mouèta dè Tsantaôre, l'ai-vo pas oya sta matenâ avoué sè grochès chôquies? Pu, — mè z'infants l'an bî sè fottèrè dè mè quand lo vouafto, — lo remanet, po sti maf, ne montrè pas onna brequa dè bî. Marquè ouora, pliodze, moulyon, tenéro, tempétueux... Tiet, lo teimps l'est quemin lè dzeins, l'est tot dètraquâ. Sè rêmèttret paôtitrè lè caniculès passâyes...?

— Pè moyen?... Faut atteinre, dan.

— Laf ia rin d'autro à fère.

— Partî-vo?

— Vaf. Yé fan d'allâ quantiaï Grantès Pouzès à Emile daô Tsati. L'an de que l'avan ratellâ et que restâvè tant dè bî z'èpis!

Lé laicha allâ et, la tita plifnna dè signo dè pliodze et dè pou teimps, mè su met tot bounamin à veri on andin. Tot'in verin iè oyu onna débordenâye quemin se tenâvè su la montagne. Iè lèva la tita et m'a simbiyâ que lo teimps vegnâf bas et s'impliessâf aô fond. Cein m'a copâ la brassa. Yé pliantâ din terra m'n'âta dè ratî et m'est rêvegnâi à l'idée cein que Justin aô Sapeu m'avâf de : « Ste lo viré, que ne fassè pas bî, l'est tot po rein, l'est dè l'ovrazzo de sindzo. » Règuegno lo teimps et iè cru avâf cheintu onna gotta. Adon mè su de : « Tiet faut-te fère? Lo veri? Pas lo veri?... Faut-te pas lo veri aô bin faut-te lo veri?... Apri lo cerno dè la lena, apri que lè dzenelyès sè san piaôlyè et que la mouèta dè Tsantaôre l'a praô chargolâ, vaô pas manquâ dè veni ôtiè. Ma fai, mî sè teni cutsi tiet dè lo veri po lo mettè à la pliodze. Foto lo camp! » Rimpougno m'n'âta dè ratî et via parti.

Ora, tiè-te arrouvâ? L'a fè bî quantia la né, que se iavè veri mon blyâ sarâf ramassâ et à la chotta à l'haôra que l'est; ka, la pliodze qu'on mè prèdezaï, n'est vegnaïte tiet voue, apri dèzonnâ.

Vaidè-vo, quand vai idée dè fèrè ôtiè, ne fèdè pas quemin mè avoué mon fromeint daô Pontet, m'â allâ-lâ rondo, san tant èmalyi, et sin vo z'amuzâ à atiutâ Pierro, Dzâtîè et Djan. Tant pis se vo vo trompâdè et maôdè lè dâi in apri.

OCTAVE CHAMBAZ.

Le civet. — Deux messieurs entrent dans une auberge, au temps de la chasse.

— Dites-moi, patron, fait l'un à l'aubergiste, servez-nous du civet pour deux; mais pas comme l'autre jour, vous savez bien.

— Je vous entends, reprend l'aubergiste, ne réveillez pas le chat qui dort; cette fois, vous serez content.

AU TEMPS DES BATZ¹

Le prix de la vie il y a 68 ans.

IV

DANS l'industrie manufacturière proprement dite, le taux moyen des salaires ne s'écarte pas sensiblement de celui des salaires des artisans, comme le montre le relevé suivant pris dans quelques-unes de nos fabriques.

Moulin à farine, huileries, scieries, etc., répandus dans nos divers districts. Ouvriers nourris, logés, 144 à 200 fr. par an.

Dans un des établissements les plus importants du chef-lieu, le taux moyen des salaires des garçons meuniers dans la force de l'âge est de 30 à 34 ½ batz² par semaine; plus la nourriture, le logement et le blanchissage.

Brasseries, distilleries. Mêmes salaires.
Fabriques de chocolat (assez nombreuses). Ouvriers, sans la nourriture, environ 16 bz. par jour.

Quelques-uns sont payés à l'année à raison de 144 à 200 fr., avec la nourriture et le logement.

Les enfants reçoivent de 3 à 5 bz. par jour.

Fabriques de chandelles (assez nombreuses). Ouvriers, sans la nourriture, 14 à 15 bz. par jour.

Féculeries. Ouvriers, de 9 à 15 et jusqu'à 20 batz par jour, sans la nourriture.

Tuilleries. Ouvriers, logés et nourris, 144 à 200 fr. par an.

Les enfants, logés et nourris, reçoivent environ 24 fr. pour les mois pendant lesquels a lieu la fabrication.

Tanneries. Ouvriers travaillant à la journée, 15 à 18 bz. par jour, sans nourriture.

Le salaire de certains ouvriers payés à la pièce pour des ouvrages plus difficiles va depuis 16 jusqu'à 30 bz. par jour.

Filatures de coton. Ouvriers : Hommes à la journée, en moyenne 11 bz. Femmes, 6 à 7 bz. Enfants au-dessous de 16 ans, 2 ½ bz.

Filatures de laine. Mêmes salaires.

La durée du travail n'excède jamais pour les enfants douze heures. Pour les hommes et les femmes elle est quelquefois de quatorze heures. Dans les deux cas, il y a 1 ½ heure consacrée au repos. Les enfants ont en outre une heure, et parfois davantage, pour suivre des leçons qui leur sont données par un maître choisi par les chefs. Ceux-ci remarquent que le travail de la filature, tel qu'il est réglé, ne nuit pas aux enfants et leur est favorable sous le rapport des habitudes d'ordre, de propreté et de bonne conduite auxquelles ils sont astreints.

Fabriques de tissage de coton, ou coton et fil, ou fil et laine. Ouvriers, 2 ½ bz. par aune pour des cotonnades de ¼ ou ½ de large, sans nourriture; 3 à 3 ½ bz. par aune pour les milaines.

L'ouvrier peut tisser de 4 à 6 aunes par jour, suivant son habileté et son assiduité. La moyenne des ouvriers tisse environ 4 aunes, en travaillant de 10 à 12 heures par jour. Cette classe d'ouvriers est fort portée à chômer le lundi.

Les fabriques d'Argovie et autres font une concurrence redoutable aux nôtres, qui sont peu nombreuses et sur une petite échelle. Dans ce moment, le prix du tissage dans les Cantons allemands est d'un quart ou d'un tiers et parfois de moitié meilleur marché que chez nous.

Fabrique de papiers peints. Ouvriers, de 10 à 14 bz. par jour. Enfants, de 3 à 5 bz. par jour.

A la papeterie de la Sarraz, deux ouvriers gagnent de 18 à 25 bz. par jour.

Les autres de 12 à 16 bz., suivant la durée du travail, qui peut aller parfois jusqu'à 16 heures.

¹ Note sur le taux des salaires dans le canton de Vaud, lue à la Société vaudoise d'utilité publique, le 24 avril 1844, à Lausanne, par M. Alexis Forel.

² Le batz valait 15 centimes.

— Quelques ouvriers et quelques enfants veillent une nuit alternativement.

D'autres ne gagnent que 9 à 10 bz.

Les femmes travaillant à la tâche, 6 à 9 bz.

Les enfants, 3 à 7 bz.

Ces ouvriers, pas mieux payés en général que les ouvriers de terre, mais dont le travail plus assuré obtient un salaire total un peu plus élevé, peut-être, sont mariés pour la plupart et vivent chez eux dans le bourg comme nos campagnards. Presque tous possèdent un peu de terre, tout au moins un plantage ou un jardin. Ils mettent peu à la caisse d'épargne, mais dès qu'ils ont quelque argent en réserve, ils l'emploient à des achats de terrain, même à d'assez grandes distances. Ce fait se reproduit ailleurs dans notre Canton, dans d'autres parties de la Suisse, en Alsace, etc. Il montre que les moyens d'attacher les ouvriers au sol et d'améliorer leur position existent là où une agglomération excessive, trop fréquemment le fruit d'une mauvaise législation, ne les entasse pas trop outre mesure.

Les ouvriers de cette fabrique sont des gens du pays, dont plusieurs ont été tirés de la classe la plus pauvre. Les travaux des femmes nuisent peu aux soins du ménage, et les enfants fréquentent l'école primaire en hiver aussi assidûment que tous ceux du village. En été, le travail les appelle davantage dans l'atelier, comme les autres dans les champs.

La Sarraz possède quelques usines, moulins, tanneries, où les ouvriers en petit nombre obtiennent le salaire courant. (A suivre.)

Le portrait. — Un jeune homme faisait la cour à une jeune fille, à l'insu de la famille de celle-ci, qui n'eût sans doute pas donné son approbation à ce « flirt ».

Voulant, à l'occasion de son anniversaire, offrir un cadeau à l'objet de sa flamme, il crut ne pouvoir lui causer plus de joie qu'en faisant faire son portrait.

Il alla donc chez un peintre.

— Monsieur, lui dit-il, veuillez faire mon portrait, mais, je vous en prie, faites-le de manière qu'on ne me puisse reconnaître.

FEUILLETON

Au service de Naples

PAR AUGUSTE MEYLAN

IV

L'AUTOMNE, à Naples, est la saison des pluies. Avec la pluie, les fièvres, et les étrangers leur paient presque tous leur tribut. Or, un beau jour, il me fut impossible de suivre mes camarades à l'exercice du matin, et je dus me porter malade. Le docteur Kaufmann, un ancien ouvrier cordonnier, qui guérissait quelquefois ses patients m'envoya à l'hôpital de la Trinita.

En y arrivant, je dis un adieu mental à tous les bons camarades du régiment. On me fit poser mes effets, puis, vêtu d'un pantalon blanc, d'une capote et d'une blouse blanche et d'un grand manteau de dragon en laine blanche, je pris place dans une petite chambre, en compagnie de trois autres fiévreux, dont un mourut la nuit même. C'était un Calabrais, devenu comme ils le sont tous. Dans son agonie, des notes de saints s'échappaient de sa bouche. Par moment il appelait sa mère, puis il expira. Le lendemain matin, quand les galériens vinrent balayer la chambre, l'un d'eux, jeune homme de dix-sept ans, s'approchant du lit, dit à son camarade : « Tiet encore un; voilà un lit qui n'a pas de chance; c'est le quatrième que j'emporte. » Puis, glissant la main entre le traversin et le matelas, il retira quelques pièces de cinq sous, seule fortune du mort : « C'est pour la madone », fit-il en riant.

Combien j'en ai vu mourir, de ces jeunes gens minés par le chagrin et la nostalgie! Ils se promenaient à pas lents sur les toits plats de l'hôpital.